

## LA QUESTION ÉGYPTIENNE

---

L'Égypte est encore, comme au temps d'Hérodote, la terre des merveilles. Nulle part ailleurs on ne trouve rien qui soit comparable aux prodigieuses ruines de ses monuments, aux restes de son antique civilisation et aux phénomènes naturels si étranges, qui sont la cause de son inépuisable richesse. Un sol dont la fertilité est entretenue chaque année par le Nil et une population qui le travaille sans relâche, depuis la plus haute antiquité, avec une persistance que rien ne décourage, tels sont les éléments de sa prospérité.

L'étendue cultivable de l'Égypte est d'environ 2,800,000 hectares, dont 2,400,000 sont cultivés. Mais, comme la culture dépend de la présence de l'eau, en amenant celle-ci dans des régions maintenant stériles, on pourrait considérablement accroître cette étendue. La population doit être d'environ 5 à 6 millions, d'où il résulte que sa densité, qui est de 200 âmes par 100 hectares, est plus grande qu'en Belgique.

Le commerce est de 300 millions de francs à l'exportation et de 140 millions à l'importation. Le revenu de l'État s'élève à 200 millions, ce qui est énorme, car il provient presque tout entier de l'agriculture; et dans les bonnes années, le coton seul donne en Égypte un produit de 200 millions de francs.

L'impôt foncier, en Belgique, ne rapporte que 21 millions.

Ce qui fait le désert, ce n'est pas la stérilité naturelle du sol, c'est l'absence de pluie. Il pleut assez souvent l'hiver à Alexandrie, mais au Caire il ne pleut qu'une ou deux fois par an, et dans la Haute-Egypte, une fois tous les deux ou trois ans.



L'inondation et les eaux du Nil remplacent la pluie; mais il ne suffit pas que le débordement du fleuve imbibe la terre. Après qu'on a fait les semailles dans la boue humide et que les récoltes commencent à pousser, le sol se dessèche et il est nécessaire de l'arroser. Cela se faisait jadis au moyen de la « sakiéh » ou du « schadouf »; mais, durant ces dernières années, dans les grands domaines du Khédive ou de quelques sociétés européennes, on a établi des pompes à vapeur qui donnent de l'eau à volonté et permettent ainsi d'obtenir, dans l'année, deux et même trois récoltes magnifiques; ce qui produit une augmentation notable du salaire des travailleurs. Comme types de ces exploitations modèles, on peut citer les domaines de Beltim (8,000 hectares), celui de Bedreshim et celui de Kom-el-Akdar.

Assurez à l'Égypte l'ordre et la sécurité, c'est-à-dire un bon gouvernement, et on pourra accroître considérablement l'étendue cultivable et certainement doubler la production.

La crue du Nil commence en juin et atteint sa plus grande hauteur en septembre, où elle s'élève à environ 25 pieds au nilomètre du Caire. Les eaux baissent ensuite jusqu'en février. Il existe, dit-on, 18,000 kilomètres de canaux pour les distribuer dans les campagnes. Sous Méhémet-Ali, on avait commencé, à l'entrée du Delta, un grand barrage qui devait permettre d'étendre et de régulariser les irrigations; mais ce travail n'a jamais été achevé. Dans l'antiquité, la population et la richesse de l'Égypte ont dû être bien plus grandes encore. Il est hors de doute que la science moderne de l'ingénieur, aidée du capital européen, ramènerait cette prospérité d'autrefois.

C'est qu'en effet le fellah est, comme nos Flamands, un admirable travailleur. Souvent, quand notre bateau était amarré aux berges du Nil, près d'un village, je l'ai vu dès l'aube, ou le soir très tard, puiser l'eau dans le fleuve, au moyen du schadouf, pour arroser ses champs<sup>1</sup>. Il vit de peu

<sup>1</sup> « Tandis que j'étais dans les champs pleins de verdure ou sur le rivage crevassé qui s'écaillait sous mes pieds, je m'approchais souvent de ces malheureux, nus, ruisselants d'eau et de sueur, sous un soleil de feu,



et son travail assidu, appliqué à une terre très fertile, livre ainsi un produit net considérable. Le fellah est intelligent. Il appartient bien à la même race qui a construit les Pyramides et les temples de Karnak et qui créa toute cette prodigieuse civilisation d'où est sortie celle de la Grèce et de la Judée et, par conséquent, celle de tout notre Occident. Il est facile à gouverner et soumis à ceux qui l'exploitent, comme une bête de somme. C'est surtout à son sort que l'Europe doit s'intéresser.

Au-dessus de cette excellente population rurale, on trouve, dans les villes, une race mêlée de sang arabe, turc et levantin, qui forme la bourgeoisie. Elle a été gâtée par son contact avec l'Europe, et l'Égypte et ses laborieux civilisateurs seraient bien à plaindre s'ils étaient livrés, sans contrôle, à cette tourbe, qui vit, non de travail, mais de concussions et de spoliations.

Je ne m'arrêterai pas à décrire le pays et ses ressources. On comprend aussitôt qu'il puisse être l'objet des convoitises rivales des puissances, surtout maintenant qu'il est devenu, par l'ouverture du canal, le grand chemin vers l'Asie.

Résumons rapidement les incidents qui ont amené la crise actuelle.

Depuis que le firman de 1841 avait déclaré que la fonction de gouverneur de l'Égypte était héréditaire dans la famille de Méhémet-Ali, la suzeraineté de la Porte était devenue purement nominale.

En réalité, l'Égypte était un Etat indépendant. Le percement de l'isthme de Suez, les tentatives hâtives, dispendieuses et souvent mal entendues d'Ismail, d'y introduire « la civilisation occidentale », avaient eu pour effet, d'une part, d'appeler aux bords du Nil un grand nombre d'Européens et, d'autre part, d'endetter effroyablement le pays et de livrer ses revenus aux créanciers étrangers. Pour mettre un terme à l'administration déréglée d'Ismail, on crut

j'en voyais se pencher sans repos sur leur travail ingrat, mêlant au grincement du schadouf un refrain tremblant et monotone. » (LAURENT LAPORTE. *L'Égypte à la voile.*)



nécessaire d'exiger son abdication (1879) et on mit à sa place son fils Tewfik, excellent jeune homme, tout disposé à suivre les conseils de ses protecteurs occidentaux. Ce fut alors qu'on établit le Contrôle, cause principale, dit-on, de la crise actuelle. Le but du Contrôle était surtout de surveiller la gestion financière du pays.

L'Angleterre et la France l'exerçaient, parce qu'elles y avaient un intérêt direct. Lord Beaconsfield avait acheté, au profit du Trésor anglais, les actions du canal de Suez que possédait le Khédive, et comme ces titres étaient privés de coupons jusqu'en 1894, l'Egypte devait payer cinq millions de francs pour l'intérêt annuel. En outre, certains revenus de l'Egypte étaient affectés au paiement de l'intérêt d'un emprunt turc, garanti par l'Angleterre, à l'époque de la guerre de Crimée. La France, en tant qu'Etat, n'avait pas un intérêt direct du même ordre; mais la plus grande partie des fonds égyptiens étaient aux mains de capitalistes français. Il en était de même de beaucoup d'entreprises créées en Egypte et, en outre, une nombreuse colonie française s'était formée aux bords du Nil. Le Contrôle était exercé par deux hauts fonctionnaires, l'un Anglais, l'autre Français, qui avaient droit de siéger au conseil et qui firent admettre un certain nombre d'employés européens dans l'administration. En même temps, on avait créé des tribunaux internationaux, où les différents Etats européens étaient représentés. Les résultats de ce système furent excellents. L'ordre se rétablit dans les finances. Le jeune Khédive était aussi économe que son père Ismaïl avait été prodigue. Les impôts régulièrement perçus furent suffisants pour payer l'intérêt de la dette et les services publics. La sécurité était grande. Le capital devenait abondant et se prêtait à 8 à 9 p. c. par an, au lieu de 4 ou 5 par mois. Un terme était mis aux dilapidations. L'emploi du *Kourbache*, pour assurer le paiement de l'impôt, avait presque disparu. Le fellah était moins odieusement écorché et il commençait, assure-t-on, à faire quelques économies. L'Egypte était donc infiniment mieux gouvernée qu'aucune autre province de l'Empire ottoman. Il est certain



que le Contrôle, s'il avait duré, aurait assuré à ce beau pays un avenir de grande prospérité.

Malheureusement, ce régime, qui organisait, en fait, une tutelle européenne, devait provoquer de nombreux mécontentements : mécontentement de tous ceux qui autrefois tiraient profit du désordre financier ; mécontentement des fonctionnaires surveillés par le Contrôle ; hostilité du sentiment national contre l'intervention européenne. Enfin, opposition sourde, mais très vive, de l'armée, qu'on se proposait de réduire. En ceci consistait le vrai danger. Le jeune Khédive n'avait aucune autorité sur les officiers. Ceux-ci le considéraient comme l'instrument et le serviteur des étrangers. Le gouvernement manquait ainsi d'une base solide. Au fond, il était à la merci de l'armée, et il en est ainsi dans plus d'un Etat.

Des incidents graves ne tardèrent point à révéler les dangers de la situation. Une première révolte militaire éclate le 1<sup>er</sup> février 1881. Le ministre de la guerre convoque chez lui les colonels mal intentionnés, qu'il se propose de faire arrêter. Ceux-ci devinent un piège. Ils font promettre à leurs camarades de venir les délivrer s'ils tardent à revenir. Ils sont arrêtés, en effet, mais aussitôt mis en liberté par les troupes, et le ministre de la guerre s'échappe par la fenêtre.

Pourquoi n'a-t-on pas étouffé l'insubordination dès le début ? Le consul anglais, sir E. Malet, observateur très perspicace, en donne la raison dans une de ses dépêches. « Jamais, dit-il, à aucun moment, le Khédive ou ses ministres n'ont eu le pouvoir de licencier l'armée ou même de punir sérieusement un seul officier. »

Le 9 septembre 1881, nouveau *pronunciamento*. Le prétexte est l'ordre donné à un régiment de se rendre du Caire à Alexandrie. Trois mille hommes, avec dix-huit canons, guidés par Arabi, entourent le palais. L'agent anglais, sir Auckland Colvin, conseille au Khédive de résister et de faire arrêter Arabi. « Impossible, répond Tewfik, nous serions tués à l'instant. » Il cède. Cherif-Pacha est nommé premier ministre. Le pouvoir réel est aux mains des colonels et de



leur chef Arabi. Ils réclament la convocation d'une assemblée de notables et l'augmentation de l'armée de 12,000 à 18,000 hommes.

Les deux puissances occidentales commencent à voir que le Contrôle est menacé; cependant, elles s'abstiennent de toute intervention. Avec le consentement tacite de l'Angleterre, la Porte envoie en Egypte deux délégués, et Arabi quitte momentanément le Caire. L'ordre semble rétabli.

A peine arrivé au pouvoir, M. Gambetta fixe toute son attention sur les affaires d'Egypte. Il croit la situation très grave et dans une conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre à Paris (14 décembre), il expose l'urgente nécessité d'une entente entre les deux puissances. Ce point est accepté par lord Granville. Une semaine plus tard (24 décembre), M. Gambetta propose d'envoyer au Khédive une note commune pour lui porter l'assurance de la sympathie de la France et de l'Angleterre, et pour l'engager à résister et à affirmer son autorité. Lord Granville, sans consulter ses agents en Egypte, approuve la note que, sur sa demande expresse, M. Gambetta a rédigée : c'était le commencement de l'intervention. Elle devait précipiter la crise, car elle était une menace directe contre Arabi et l'armée. La Chambre des Notables s'était réunie le 26 décembre. Arabi avait été nommé ministre de la guerre. Les contrôleurs anglais et français approuvèrent sa nomination, espérant se le concilier et utiliser son influence.

La situation semblait se détendre. La population indigène espérait voir s'ouvrir une période de réformes pacifiques. La note commune, remise le 8 janvier, produisit le plus fâcheux effet. Il y était dit « que les deux gouvernements de France et d'Angleterre, étant étroitement unis dans leur résolution de s'opposer, par leurs efforts combinés, à toutes les complications intérieures et extérieures qui pouvaient menacer l'ordre établi en Egypte, ne doutaient pas que l'assurance exprimée publiquement de leurs intentions formelles à cet égard, aurait pour effet d'écartier les dangers auxquels le Khédive pourrait être exposé et qui trouveraient



certainement les deux gouvernements unis pour s'y opposer ». Ce langage décidé blessa vivement toutes les parties engagées dans l'imbroglio égyptien. Les Notables, le « mouvement national », l'armée et Arabi étaient visés tout d'abord. Le Khédive n'était plus que le protégé des puissances étrangères. L'Égypte, disait-on au Caire, allait subir le sort de Tunis. L'autorité du Sultan semblait méconnue.

La Porte protesta énergiquement à Paris et à Londres. L'entente des quatre puissances : Allemagne, Autriche, Russie et Italie, s'établit à l'instant. Elles firent savoir à Constantinople que tout changement dans la situation de l'Égypte devait être soumis à l'examen de toutes les puissances. Elles n'entendaient pas que la France et l'Angleterre réglassent seules les affaires égyptiennes. La ligne de démarcation était nettement tracée entre les deux puissances occidentales et les quatre autres puissances appuyant plus ou moins la Turquie.

La note commune était une faute : les agents de la France et de l'Angleterre, en Égypte, le constatent eux-mêmes, et c'était une faute grave, car elle pouvait conduire aux plus redoutables complications. Mais, de la part de M. Gambetta, c'était un acte voulu, raisonné et qui rentrait dans les lignes générales de sa politique égyptienne, tandis que, de la part de lord Granville, ce n'était qu'un acte irréfléchi. Nous voyons dans une dépêche de M. Challemel-Lacour (17 janvier) que lord Granville lui dit « qu'il n'avait jamais pensé que la note (proposée par M. Gambetta) pût être d'aucune utilité ». En outre, s'inspirant probablement des suggestions de sir E. Malet, l'envoyé anglais au Caire, qui demandait une seconde note explicative pour détruire l'effet de la première, le noble lord dit à l'ambassadeur turc à Londres « qu'il n'était pas exact, comme l'avaient affirmé les journaux, que la France avait proposé à l'Angleterre et que celle-ci eût accepté de promettre au Khédive un appui matériel ». Que signifiaient alors ces mots de la note commune, que « tout danger menaçant le Khédive trouverait les deux gouvernements unis pour s'y opposer » ? Il y avait évidemment



malentendu. La note commune avait parfaitement rendu la pensée de M. Gambetta, qui l'avait rédigée et qui entendait certainement soutenir le Khédive, au besoin, par les armes. Elle n'avait pas rendu la pensée de lord Granville, qui l'avait bien signée, mais qui, en ce moment, ne voulait aucunement d'une intervention armée à deux en Égypte.

La diversité de vues entre les deux alliés se manifesta bientôt sur un autre point. La chambre des Notables avait réclamé le droit de voter le budget, en respectant les droits des créanciers étrangers. C'est là la première condition de tout régime représentatif : comme le dit sir E. Malet (dépêche du 11 janvier), « les Égyptiens, pour le bien ou pour le mal, sont entrés dans la voie constitutionnelle, et la loi organique de la Chambre est la charte de leurs libertés. » Sir E. Malet pensait qu'il fallait transiger et attendre que la Chambre abusât de son pouvoir. Il prévoyait, toutefois, que le Contrôle serait difficilement maintenu. Lord Granville n'admettait pas toutes les exigences de la Chambre du Caire, mais il pensait « que certains points méritaient considération ». (16 janvier.) Tout autre était la manière de voir de M. Gambetta. Cet essai du régime constitutionnel lui semblait peu sérieux. Sans consulter lord Granville, il donna ordre à l'agent français M. Sienkiewicz, de rejeter absolument les demandes des Notables, « parce qu'elles étaient contraires à l'état des choses établi en Égypte, en raison des engagements internationaux pris envers la France et l'Angleterre ». Il opposa même aux réflexions du gouvernement le fait accompli et l'ordre donné.

M. Sienkiewicz ne devait même pas s'arrêter un moment à une transaction suggérée par sir E. Sinclair. M. Gambetta pensait que l'action énergique et commune des deux puissances alliées ferait reculer les notables. Sir E. Malet était d'un autre avis, et il en donne le motif. « Les Égyptiens, dit-il, n'écouteront pas la France et l'Angleterre seules, parce qu'ils croient qu'elles obéissent à des motifs égoïstes et que les autres puissances ne leur permettraient pas de régler seules la question égyptienne. » Voilà, depuis le début, le



nœud de la question. Les Notables semblaient mieux connaître la situation que le gouvernement français. Ils recevaient probablement leurs informations de Constantinople où on savait bien à quoi s'en tenir.

La situation continua à s'aggraver en Égypte. Les Notables imposèrent au Khédive la démission du premier ministre, Cherif-Pacha. Des bandes de voleurs apparaissaient dans les provinces, où les troupes obéissaient mal aux gouverneurs. Arabi exigea du Khédive la promotion illégale de 550 officiers. Le budget de la guerre augmentait rapidement. Puis survient l'incident des officiers circassiens qui, mécontents d'avoir été négligés, conspirent contre Arabi. Celui-ci les fait condamner à la déportation sur le Nil Blanc. Le Khédive, soutenu par les puissances occidentales, commue la peine (9 mai). Les ministres protestent. Les alliés croient devoir intervenir pour sauver leur protégé par un acte énergique. L'agent anglais et l'agent français, « agissant avec toute l'autorité de leur gouvernement respectif », présentent aux ministres un ultimatum, sur lequel ils appellent leur sérieuse attention et dont, au besoin, ils exigeront l'exécution. Ils demandent : 1<sup>o</sup> l'exil temporaire d'Arabi, qui conserverait son rang ; 2<sup>o</sup> le renvoi à l'intérieur de deux de ses principaux officiers ; 3<sup>o</sup> la démission du ministère (25 mai). Cet ultimatum était une faute nouvelle, à moins qu'on ne fût décidé à l'imposer les armes à la main.

Le ministère donne sa démission et le Khédive appelle Chérif. Mais les ulémas, les Notables et une députation des principaux habitants se rendent au palais et réclament le rappel d'Arabi, comme le seul moyen d'éviter l'insurrection de l'armée et un massacre général. Le Khédive cède. Arabi est désormais tout-puissant. Conformément à l'avis de sir E. Malet, le Khédive demande au sultan d'envoyer un commissaire spécial. Le 1<sup>er</sup> juin, sur la proposition de la France, il est décidé que la question égyptienne sera soumise à une conférence européenne, dont il avait déjà été question en janvier. Pour échapper à l'intervention, la Porte envoie Derwish-Pacha au Caire.



L'ordre paraît se rétablir, quand éclatent les troubles à Alexandrie, où un grand nombre d'Européens sont égorgés. Les puissances occidentales envoient leurs cuirassés et, en même temps, la conférence se réunit à Constantinople (juin). La flotte anglaise, pour « se défendre », bombarde les forts d'Alexandrie. La ville est livrée aux flammes. Les Européens qui n'ont pas quitté l'Égypte sont partout massacrés. L'état de guerre existe entre l'Angleterre et Arabi, maître de l'Égypte. Voilà où nous en sommes en ce moment (août).

Jusqu'à quel point les puissances européennes sont-elles responsables de ces tristes événements? Les ont-elles provoqués? Avaient-elles le droit ou le pouvoir de les prévenir?

En présence des événements qui se déroulaient en Égypte, deux lignes de conduite opposées se présentaient : On pouvait considérer le mouvement égyptien comme étant le fait d'une soldatesque barbare, également funeste et pour les intérêts européens, et pour ceux des indigènes. L'Europe avait donc le droit et le devoir de le réprimer; et pour le faire efficacement et presque sans effusion de sang, il fallait agir vigoureusement et dès le début. Telle était la politique défendue par M. Gambetta. — Ou bien on pouvait admettre que ce mouvement était le réveil de la nationalité égyptienne, une légitime protestation contre les exactions et les pillages de l'Europe, et que la réunion des Notables était le 89 de l'Égypte. Dans ce cas, loin de chercher à étouffer le mouvement, l'Europe aurait dû le favoriser. Toute intervention était injustifiable. Les États qui la tentaient étaient responsables des conséquences désastreuses qu'elle pouvait provoquer. Ceci est le point de vue des radicaux et des positivistes anglais, comme M. Harrison, des amis de la paix à tout prix, comme MM. Bright et Richard, et des radicaux français, comme MM. Clémenceau et Pelletan.

Qui avait raison? La réponse dépend de l'importance réelle du « mouvement national » et des résultats auxquels il pouvait aboutir.

Ce mouvement était loin d'être complètement factice, comme l'a cru M. Gambetta. Il a été exploité par le parti



militaire et enfin compromis par les excès odieux d'Arabi et de sa soldatesque, mais il avait ses racines dans les sentiments profonds de la population indigène.

Le mécontentement avait commencé déjà sous Ismaïl, dont les gaspillages dépassaient toute limite, ce dont les étrangers profitaient seuls. L'Égypte était pour eux une proie qu'ils dépeçaient. Les uns recevaient des sommes insensées sous toutes les formes : concessions, cadeaux, pots-de-vin de toute espèce. Les autres, les banquiers, percevaient des commissions énormes, au moment où ils fournissaient les emprunts nécessaires à payer ces prodigalités. Les consuls étaient toujours prêts à soutenir les réclamations de leurs nationaux. M. Clémenceau, dans son dernier discours à la Chambre française (20 juillet), cite un exemple entre mille. Deux Français se présentent pour obtenir une concession de gaz. L'un, grâce à l'appui de son consul, l'obtient ; l'autre se plaint et dit : On m'a causé un dommage en accordant la concession à mon concurrent. Il s'adresse à Paris, et de Paris on envoie l'ordre d'exiger une indemnité en sa faveur. Le consul se rend chez le Khédive et réclame l'indemnité. Le Khédive lui répond : « Mais c'est toi qui m'as dit de l'accorder à l'autre. » — « C'est l'ordre de mon gouvernement, répond le consul ; » et le Français évincé obtient 50,000 francs.

Voici d'autres faits qui m'ont été racontés en Égypte même : A Alexandrie, l'autorité propose un plan de percement de grandes rues à travers le quartier pauvre. En prévision des expropriations à faire, des spéculateurs achètent des terrains. Mais le plan ne s'exécute pas et ceux-ci ne peuvent revendre leurs terrains. Ils n'hésitent pas à demander une indemnité de plusieurs millions, supérieure même au bénéfice qu'ils espéraient. Le Khédive n'ose refuser. — Fait d'un autre ordre : On voyait se promener dans l'avenue de Schoubra, en élégant équipage, une femme d'une beauté tapageuse qu'on appelait « la dame à la graisse », non qu'elle fût obèse, mais parce que le Khédive, qui apprécie beaucoup, disait-on, les charmes des Européennes, avait concédé au mari de celle-ci le droit de fournir à un prix exagéré la graisse pour le matériel du



chemin de fer. — La construction du théâtre au Caire et des Palais d'Ismaïlia et des bords du Nil avait donné aussi lieu à d'effroyables gaspillages.

Le cœur saignait quand on songeait que tous ces millions ainsi dilapidés étaient arrachés à coups de bâton aux pauvres fellahs. Ce sentiment s'était emparé, peu à peu, même des invités que le Khédive avait réunis en Égypte, lors des fêtes qui accompagnèrent l'ouverture du canal de Suez. Un certain nombre de ces invités avait été conduit sur le Nil jusqu'à la première cataracte, sur un bateau à vapeur du vice-roi où nous étions traités comme des princes des *Mille et une Nuits*. Arrivés à l'île de Philæ, au terme de l'excursion, un déjeuner plus somptueux encore que d'habitude nous fut servi dans les ruines des temples. Au dessert, le premier toast fut, non pour le Khédive, notre hôte, mais pour ses sujets. On cria spontanément, unanimement et avec enthousiasme : *Vivent les fellahs!* Et cependant nous buvions le vin du vice-roi dans les coupes de sa royale hospitalité.

Le colonel Gordon qui, en raison de la position élevée qu'il a occupée, connaît parfaitement l'Égypte, a écrit ceci : « Il est facile de comprendre combien il doit être pénible pour un peuple de voir les premières places occupées par des étrangers, quels que soient le mérite et la probité de ceux-ci, à moins que ce pays n'appartienne réellement au gouvernement de ces étrangers. Nous pouvons considérer comme certain que toute la population de l'Égypte est hostile aux étrangers. Quoi que fassent ceux-ci, ce sentiment très naturel persistera : il existe au cœur de tous. »

L'ancien Khédive Ismaïl disait à un Anglais qui l'entretenait de la situation du pays : « Le mal est qu'on n'a tenu aucun compte du sentiment national. Chez aucun peuple, quelque soumis qu'il soit, on ne peut le méconnaître impunément. Vous pouvez gouverner l'Égypte par le vice-roi A ou par le vice-roi B, aisément, pacifiquement avec l'aide du sentiment national. Contrairement à ce sentiment, vous pouvez encore gouverner ; mais alors il faudra le faire de force et à main armée, par l'oppression et la violence. » Au



sein du même cabinet, les deux ministres anglais et français exerçant le contrôle avaient un traitement de 150,000 francs et les ministres égyptiens de 32,000 seulement. Partout les employés étrangers étaient trois ou quatre fois mieux payés que les employés indigènes.

Les services de ces Européens coûtaient neuf millions de francs à l'Égypte. En outre, les étrangers étaient exemptés de tout impôt, tandis que les indigènes en étaient accablés.

Comment une pareille inégalité, quelque raison qu'on en donne, n'aurait-elle pas provoqué une vive irritation ? Sans doute, un régime semblable existe aux Indes et dans les colonies hollandaises, mais là les Européens sont l'unique pouvoir gouvernant ; les fonctionnaires indigènes sont des subalternes.

En Égypte, le pays était considéré comme indépendant et les fonctionnaires étrangers, par conséquent, comme des intrus. Le mouvement national était donc réel, non fictif : il avait ses racines dans le cœur même des populations, et l'assemblée des Notables en était l'expression spontanée, naturelle. Ce parti national avait pour organe Cherif-Pacha.

Comme l'a dit M. Clémenceau à la Chambre, « ce parti ne veut pas chasser l'étranger de l'Égypte ; il l'appelle, au contraire, mais pour instruire l'Égypte, pour développer ses ressources matérielles ; pour la civiliser, mais non pour l'exploiter et la dominer ».

Tout autres étaient les visées du parti militaire. Celui-ci évidemment n'avait qu'un but : chasser les étrangers ou, tout au moins, anéantir leur influence et leur contrôle et exploiter le pays à son profit. Ce n'eût pas même été un retour au temps où les mamelouks dominaient l'Égypte, car les colonels eussent mis en œuvre les rouages d'une administration plus perfectionnée, empruntée à l'Europe, pour pressurer plus à fond toutes les classes productives. C'eût été une tyrannie militaire, barbare, fanatique, incompatible avec tout progrès et désastreuse pour le bien-être des populations indigènes. Elle eût mis en danger la sécurité du canal, qu'il aurait fallu occuper et défendre en permanence pour le mettre à l'abri d'un coup de main. On ne peut se faire d'il-



lusion à cet égard. Tel eût été le résultat final du mouvement, car les colonels, disposant de la force armée, auraient renvoyés les Notables chez eux, si eux ou le Khédive avaient voulu faire acte d'autorité. En résumé, le mouvement national était réel et justifié, mais, en raison des éléments constituant la population égyptienne, il devait aboutir à l'anarchie, au désordre et, enfin, à un despotisme barbare, hostile à toute influence civilisatrice et, ce qui est le pire, écrasant et ruinant les travailleurs.

En présence d'un semblable avenir, que devait faire l'Europe? Adopter rigoureusement la doctrine du laissez-faire et de la non-intervention? Peut-être eût-ce été le plus sage, car on eût évité ainsi toute chance de complication européenne. Mais, d'autre part, on pouvait croire que, dans l'intérêt du progrès de la civilisation générale et même dans celui de la population égyptienne, il fallait rétablir l'ordre et constituer en Égypte un gouvernement régulier. Tel a été, dès le début, la manière de voir du cabinet Gambetta et même de M. Gladstone, très peu disposé cependant à accroître les responsabilités de son pays et très désireux de maintenir partout la paix. Mais, si on admettait l'intervention, il fallait la précipiter et agir dès le mois de janvier ou de février, c'est-à-dire du moment où il était certain qu'on se trouvait en présence d'une dictature militaire. En ceci, M. Gambetta a vu juste et sa conduite a été logique, tandis que celle de l'Angleterre a été hésitante et peu prévoyante. Seulement, M. Gambetta ne tenait pas compte des résistances qu'il devait rencontrer. Quand M. Challemel-Lacour proposa à lord Granville l'intervention à deux, ce projet ne fut pas agréé par le cabinet anglais. Si vous allez seul en Égypte, dit lord Granville, les susceptibilités anglaises seront vivement éveillées, et il en serait de même en France si nous y allions seuls. Quant à l'intervention à deux, elle pourrait amener des froissements et des conflits qu'il faut éviter à tout prix <sup>1</sup>. Ce que voulait, au fond, le cabinet de

<sup>1</sup> Dans une dépêche du 30 janvier, de lord Granville à lord Lyons, nous voyons que le gouvernement anglais reconnaissait la nécessité d'une union



Saint-James, c'était l'appel au concert européen et l'intervention turque. Or, c'est cette extrémité que le cabinet français désirait éviter à tout prix. Malgré tous les efforts et toutes les concessions faits des deux côtés pour simuler une action commune, il y avait opposition complète entre les vues des deux cabinets, et M. Gambetta ne pouvait nullement compter sur l'Angleterre pour intervenir immédiatement et énergiquement en Égypte. Il y avait un autre obstacle, moins visible, moins déclaré, mais plus redoutable dans ses conséquences ultérieures, c'était l'opposition de ce qu'on a appelé le concert européen, c'est-à-dire de M. de Bismarck. Quand lord Granville parla de l'intervention à deux, l'ambassadeur d'Allemagne lui communiqua la manière de voir du chancelier. « Je ne verrais pas avec plaisir cette intervention, disait celui-ci, non dans l'intérêt de ma politique, comme on pourrait le croire, mais pour éviter un désaccord entre la France et l'Angleterre qui en résulterait probablement. » Quel que soit le motif qui guidait l'Allemagne, le fait est qu'elle était hostile à l'intervention combinée des puissances occidentales<sup>1</sup>. M. Gambetta se trouvait donc devant un

étroite et manifeste des deux pays quant à la conduite à suivre, mais qu'il ne voulait entendre parler d'une occupation armée de l'Égypte ni par l'une ou l'autre puissance séparément, ni par elles deux simultanément, à cause des dangers qui pourraient résulter d'une intervention commune. Lord Granville, tout en reconnaissant les inconvénients de l'intervention turque, ne cachait pas qu'à son avis, c'était la solution la moins mauvaise et celle, par conséquent, qu'il fallait préférer.

Le 21 janvier, le délégué français en Égypte exprimait la conviction « que le gouvernement anglais n'entend en aucune façon exercer en Égypte une action directe ». Il ajoutait : « Si je m'en rapporte aux dispositions de mon collègue (anglais), le cabinet de Londres paraîtrait préférer de beaucoup une action commune des grandes puissances à une intervention qui ne serait qu'anglo-française. »

<sup>1</sup> L'Allemagne, entraînant avec elle l'Autriche, l'Italie et la Russie, s'est montrée, dès le début, hostile à l'intervention franco-anglaise. Ce point, qui domine toute la marche des complications égyptiennes, est si souvent perdu de vue, que nous croyons devoir l'établir clairement par deux citations ne laissant aucun doute à cet égard.

Dans une dépêche du 16 février 1881, M. de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, écrit : « C'est le prince lui-même qui a spontanément abordé la question égyptienne, seul point, a-t-il dit, qui pût causer en ce



refus de l'Angleterre et devant l'opposition des autres puissances. Pouvait-il persister et intervenir en Égypte, seul et malgré tous? Évidemment non. Sa politique, quelque justifiée qu'elle pût être en théorie, aboutissait nécessairement à une impasse. Il fallait reculer et se soumettre ou tout risquer. Or, sur le chemin des aventures, la Chambre et la France ne l'eussent pas suivi. Le changement de front opéré par M. de Freycinet, lors de son arrivée au pouvoir, était donc imposé, et on ne peut lui en faire ni un mérite, ni un grief; car M. Gambetta aurait dû agir de même, à moins de se séparer même de l'Angleterre, dont il vantait récemment l'alliance en termes si éloquents.

Il ne faut pas oublier que, presque dès le début des négociations, la France et l'Angleterre avaient saisi les autres puissances de la question. Le gouvernement anglais l'avait toujours désiré. Aussitôt que M. de Freycinet a remplacé M. Gambetta, lord Granville propose d'en appeler au « concert européen ». « Si un cas d'intervention se présentait, le désir du gouvernement de S. M. est que cette intervention

moment quelques préoccupations de la diplomatie. » Récapitulant aussitôt l'histoire des dernières semaines, il m'a dit « avoir éprouvé une vive appréhension lorsqu'il avait vu la France et l'Angleterre prendre l'initiative d'une démarche qui pouvait les engager dans une action isolée en Égypte, parce qu'il était personnellement convaincu qu'une action entreprise dans ces conditions amènerait des froissements entre les deux puissances, et qu'un conflit ou même la menace d'un conflit entre la France et l'Angleterre provoquerait une perturbation désastreuse pour la prospérité du monde tout entier ». Comme je lui rappelais les termes de la communication faite la veille à M. Busch, qui excluait toute idée d'une action isolée, le prince en témoigna sa satisfaction. Ces paroles de M. de Bismarck étaient significatives. Sa conclusion était celle-ci : « Le moyen le plus simple de triompher des difficultés égyptiennes serait de confier à la Turquie le soin de les apaiser. »

Le 3 mai, lord Granville écrit à lord Amptill, ambassadeur d'Angleterre à Berlin : « Le comte Munster... m'a dit que le prince de Bismarck était désireux de maintenir, autant que possible, le *statu quo* en Égypte; mais qu'il était d'avis que si une intervention devenait nécessaire, l'intervention turque serait la forme qui présenterait le moins d'objections. Le prince de Bismarck, a ajouté le comte Munster, est hostile à une occupation anglo-française, comme la croyant susceptible d'amener entre l'Angleterre et la France des désagréments et des différends qu'il serait heureux de voir éviter, quelque opinion que l'on ait de sa politique supposée. »



représentât l'action commune de l'Europe, et il est d'avis qu'alors le Sultan devrait être appelé à prendre part à toute délibération ou à toute opération qui pourrait en résulter. » (6 février 1882.) M. de Freycinet se rallie à la manière de voir de lord Granville, et une communication simultanée est adressée aux puissances, à la fin de février. L'Allemagne accepta sans hésitation : « Elle attend les propositions ultérieures des deux cabinets, relativement au lieu et au mode de procéder d'un échange d'idées. En ce qui concerne le gouvernement impérial, il agrée, à cet effet, n'importe quelle capitale européenne, Paris, Londres, Vienne ou Constantinople. » L'Autriche, la Russie et l'Italie acceptèrent également. Malheureusement, on négligea de convoquer la conférence en mars, comme on aurait dû le faire. Ce n'est qu'en juin, quand la situation s'était déjà très aggravée, que M. de Freycinet y revint, et lord Granville se hâta d'adhérer à un mode d'action qu'il avait toujours préconisé.

Il faut bien se pénétrer de ce point important, c'est que l'Angleterre avait eu pour principe constant de ne rien faire en dehors du « concert européen ». Quand on envoya les cuirassés à Alexandrie, lord Granville aurait voulu l'intervention simultanée des autres puissances. Il écrit, le 15 mai : « J'ai dit à l'ambassadeur de France que M. Gladstone s'accorde avec moi pour regretter que les autres puissances n'aient pas été invitées à coopérer. Le gouvernement de S. M. croit que cela a été une erreur ; mais, comme le gouvernement français y était absolument opposé et qu'en d'autres points, il avait adhéré aux vues de l'Angleterre, nous avons cru devoir nous rallier à la décision prise actuellement. »

L'opinion en France était très hostile à une intervention turque et, d'autre part, il était à prévoir que le concert européen recommanderait cette intervention. De là l'opposition du gouvernement français à un appel trop direct à l'Europe, dont il avait cependant accepté le concours en février et en juin. Le tort de M. de Freycinet est évidemment de n'avoir pas suivi ponctuellement et complètement la ligne



de conduite qu'il avait cru devoir adopter lors de son arrivée au pouvoir et qui était la seule possible. L'Angleterre voulait l'action commune de l'Europe, et l'Europe entendait intervenir dans le règlement des affaires égyptiennes. L'intervention à deux, voulue par M. Gambetta, était donc impossible. La conséquence était qu'il fallait alors accepter en tout l'action du concert européen sans essayer de s'y dérober. Le gouvernement français aurait ainsi échappé aux hésitations et aux contradictions qu'on peut lui reprocher.

L'Angleterre, jetée, malgré elle, brusquement et à fond, dans une intervention armée en Égypte, par suite du bombardement d'Alexandrie, la France devait-elle se joindre à elle et reprendre, en ce moment, la politique d'intervention à deux de M. Gambetta? Il ne le semble pas. Tout, au contraire, devait l'en détourner. D'abord, elle se serait laissée engager par une opération militaire, faite en dehors d'elle et sans son concours, ce qui eût été déjà bien étrange. L'Angleterre, il faut le supposer, a arrêté son plan de campagne et son système de règlement des affaires égyptiennes. La France peut-elle tout simplement se mettre à la remorque de l'Angleterre et se faire un instrument d'exécution de vues qu'elle n'a le droit ni de discuter, ni de modifier? En janvier, l'Angleterre a repoussé l'intervention à deux; elle ne l'a acceptée que quand elle a dû agir à main armée. Mais le gouvernement anglais et la presse anglaise n'ont jamais cessé de signaler les dangers qui peuvent résulter d'un *condominium*, et ils citaient l'exemple récent de l'occupation du Schleswig-Holstein par l'Autriche et la Prusse, laquelle a abouti à la guerre de 1866. Les conséquences désastreuses de l'expédition au Mexique et les inconvénients plus récents de l'occupation de Tunis devaient suffire seuls pour détourner la France de se lancer dans une nouvelle aventure du même genre. Mais il y a plus : la question égyptienne, quelque effort que l'on puisse faire pour la limiter, ouvre de nouveau la question d'Orient avec ses incertitudes, ses complications possibles et ses antagonismes inévitables. Il est impossible que la Russie et l'Angleterre, sans même parler de l'Autriche,



puissent vouloir la même chose. La France ne doit-elle pas éviter à tout prix de s'aliéner la Russie ou même l'Autriche, et le pourra-t-elle si elle se met complètement à la remorque de l'Angleterre ?

La situation de la France et de l'Angleterre est si différente que leurs résolutions ne peuvent être les mêmes. Pour l'Angleterre, puissance exclusivement maritime, l'intervention en Égypte est une opération coûteuse, pénible, mais nullement périlleuse, pas plus, probablement, que l'expédition en Abyssinie. Le gouvernement anglais n'a point à craindre d'opposition de la part de l'Europe. Pour la France, il n'en est pas de même. Elle est une puissance continentale. Toute complication européenne peut devenir pour elle, à l'improviste, une question de vie et de mort. Quand M. Clémenceau a exposé ce point de vue au sein de la Chambre française, il a été parfaitement compris par tout le monde.

On n'aura pas oublié ce qui s'est passé au moment où l'Allemagne menaçait le Danemark, en 1864. On était sous l'Empire. La puissance militaire de la France semblait prépondérante. Lord John Russell proposa à l'empereur une alliance pour arrêter l'Allemagne. L'empereur répondit : Pour vous, c'est l'affaire d'une ou de deux campagnes sur mer ; mais pour moi, il s'agit d'une grande guerre continentale. Quelle compensation m'offrez-vous ? — John Russell comprit et n'insista pas.

L'intervention de la France en Égypte, à la suite de l'Angleterre, pour soutenir une action qu'elle n'a pas engagée et qu'elle ne pourrait ni limiter, ni diriger, ni contrôler, au risque de complications continentales et sans aucune compensation possible, une semblable politique serait manifestement injustifiable. La ligne de conduite qui s'impose est donc celle qu'avait adoptée M. de Freycinet, dont il n'aurait pas dû s'écarter, et qui est celle-là même qu'a toujours préconisée lord Granville. Il faut accepter franchement le concert européen pour régler des intérêts qui touchent ceux de toutes les puissances européennes. Rien ne doit pousser la France à vouloir s'y soustraire. C'est, au contraire, le seul moyen d'ar-



rêter l'Angleterre, si celle-ci voulait tirer un profit excessif de ses victoires.

Il nous reste à voir si cette dernière éventualité est à craindre, ce qui nous amène à examiner les différents règlements qui pourront mettre fin à l'incident égyptien. Celui que l'on croit le plus probable, surtout depuis certains articles récents du *Times*, c'est le protectorat de l'Angleterre sous l'une ou l'autre forme, équivalent au fond à l'annexion. Si les tories occupaient le pouvoir, une semblable solution serait très probable. Mais M. Gladstone, qui a donné les îles ioniennes à la Grèce et qui a blâmé l'occupation de Chypre, ne voudra pas annexer l'Égypte. Le parti libéral anglais est d'avis que l'Angleterre est déjà surchargée de responsabilités dans toutes les parties du monde. Toutes ses possessions, pense-t-il, sont autant d'occasions de guerres et de dépenses, et c'est le peuple anglais qui en porte la charge sans obtenir un avantage équivalent. La prise de possession de l'Égypte soulèverait une vive opposition de la part de la Russie, de l'Italie et surtout de la France <sup>1</sup>.

On peut donc affirmer que si le cabinet Gladstone n'est pas renversé, le protectorat exclusif de l'Angleterre ne sera pas

<sup>1</sup> Voici ce que m'écrivait à ce sujet un des hommes d'État les plus éminents du parti libéral : « N'est-ce pas une étrange fatalité que ce soit M. Gladstone qui soit forcé d'entrer, bien malgré lui, dans une voie qui peut conduire à pousser ce que l'on appelle « la politique impériale » bien au delà de ce qu'avait osé même lord Beaconsfield ? Ce qui se passe en ce moment en Irlande est un cruel avertissement. Notre empire indien, qui paraît si bien assis, n'a qu'une base sans cesse menacée. Obligés de gouverner l'Irlande et l'Inde par la force, irons-nous entreprendre une troisième tâche semblable et d'une tout autre difficulté, en provoquant des animosités nouvelles bien plus proches de nous et, par conséquent, plus dangereuses ? Et pourquoi ? Pour abrégé de trois ou quatre jours notre route vers les Indes. Direz-vous que c'est dans l'intérêt des Égyptiens eux-mêmes ? Mais nous devons d'abord songer aux travailleurs chez nous. Jetons un regard sur l'avenir. Dans une ou deux générations au plus, l'Amérique aura cent millions d'habitants et nous ne vivrons plus qu'à son ombre. Nous devons nécessairement devenir une puissance de second ordre. Ce que nous avons donc de mieux à faire, c'est de nous préparer à bien remplir cette humble destinée, et à chercher la vraie grandeur dans le développement intellectuel et moral de notre peuple. Civilisons-nous nous-mêmes avant de songer à civiliser l'Égypte. »



imposé à l'Égypte. Toutefois, il n'est pas possible que les Anglais se contentent d'avoir bombardé Alexandrie, occupé le Caire et renversé Arabi. Ils ne peuvent laisser l'Égypte livrée à l'anarchie. Ils ne le peuvent sans compromettre l'intérêt des indigènes et la sécurité du canal, c'est-à-dire l'objet même qui l'a entraînée dans une si grave entreprise. Il faudra réorganiser l'Égypte et y constituer un gouvernement capable de maintenir l'ordre. La sécurité du canal ne peut être garantie que par une bonne administration établie au Caire. Ainsi donc, même en négligeant complètement l'intérêt des créanciers de la dette égyptienne, l'Angleterre et l'Europe seront forcés de prendre des mesures contre le retour des troubles actuels.

Mais comment y parvenir? Le système du Contrôle a eu pour l'Égypte d'excellents résultats que nul ne peut nier, et s'il n'a pu être maintenu, c'est uniquement parce qu'on n'avait point pris de précautions suffisantes contre l'ingérence de l'armée. Néanmoins il n'est pas probable qu'on rétablisse ce régime, quoiqu'au début des événements, toutes les pièces diplomatiques aient pour refrain le maintien du *statu quo*. Ni l'Angleterre, ni l'Europe ne voudront ressusciter la tutelle anglo-française. D'autre part, l'intervention européenne, sous l'une ou l'autre forme, est indispensable. Sans elle, c'est inutilement qu'on aurait renversé Arabi. Bientôt une nouvelle tyrannie militaire s'établirait et ce seraient les fellahs, c'est-à-dire tous les travailleurs, qui en seraient les victimes.

Si l'Angleterre ne profite pas de ses victoires pour imposer son protectorat, il est à croire qu'on établira un contrôle européen, dont le type se trouverait dans les tribunaux internationaux récemment créés en Égypte et qui ont rendu des services réels, et dans le service européen des douanes organisé en Chine<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La Chine cependant, si hostile aux étrangers, a remis l'administration supérieure de ses douanes à un Anglais, M. Robert Hart, qui a placé des Européens à la tête du service dans tous les ports ouverts aux étrangers. Un de nos compatriotes, M. Van Stappen, d'Anvers, a rempli ces fonc-



Seulement, il ne faut point se faire illusion à cet égard, il ne sera pas facile d'amener l'accord de toutes les puissances sur le mode du contrôle et encore moins sur sa marche. La meilleure solution serait de rendre le pouvoir à Tewfik. Après avoir licencié l'armée, qu'on remplacerait par une bonne gendarmerie bien disciplinée et bien payée, comme les *gardes civiles* d'Espagne, qui forment un corps admirable, on pourrait constituer la Chambre des Notables, mais avec pouvoir consultatif seulement. Il serait prématuré de lui donner le pouvoir législatif, car elle ne manquerait pas de faire des lois dans son intérêt et aux dépens des travailleurs et des contribuables. Dans les postes élevés de l'administration et de la force armée, il faudra nécessairement admettre un certain nombre d'Européens, si on veut maintenir debout le régime que l'on aura créé. La déplorable situation de toutes les provinces turques prouve que l'administration purement orientale ruine et décime les populations. Il n'est donc pas possible de permettre que l'Égypte redevienne simplement une province turque, livrée tantôt à l'anarchie, tantôt au plus détestable despotisme. L'Angleterre, on peut y compter, fera tout ce qu'elle pourra pour remettre loyalement le règlement des affaires égyptiennes au « concert européen » ; mais, si les puissances ne parviennent pas à s'entendre pour constituer en Égypte un régime équitable et viable, il est évident que, bon gré mal gré, c'est l'Angleterre qui s'en chargera.

ÉMILE DE LAVELEYE.

tions pendant plusieurs années. Le produit de la douane a considérablement augmenté, et le gouvernement chinois reconnaît qu'il le doit à ses employés européens. Voilà ce qu'il faut faire en Égypte.

